

Les personnels de l'académie de Montpellier – Janvier 2024

En janvier 2024, 49 626 personnes sont rémunérées dans l'académie de Montpellier au titre de la mission « Enseignement scolaire ». Les personnels sont répartis à 42,3% dans le département de l'Hérault, 26,1 % dans le Gard, 16,3 % dans les Pyrénées-Orientales, 11,8 % dans l'Aude et 3,5 % en Lozère. 72,6 % des agents de l'académie sont des enseignants.

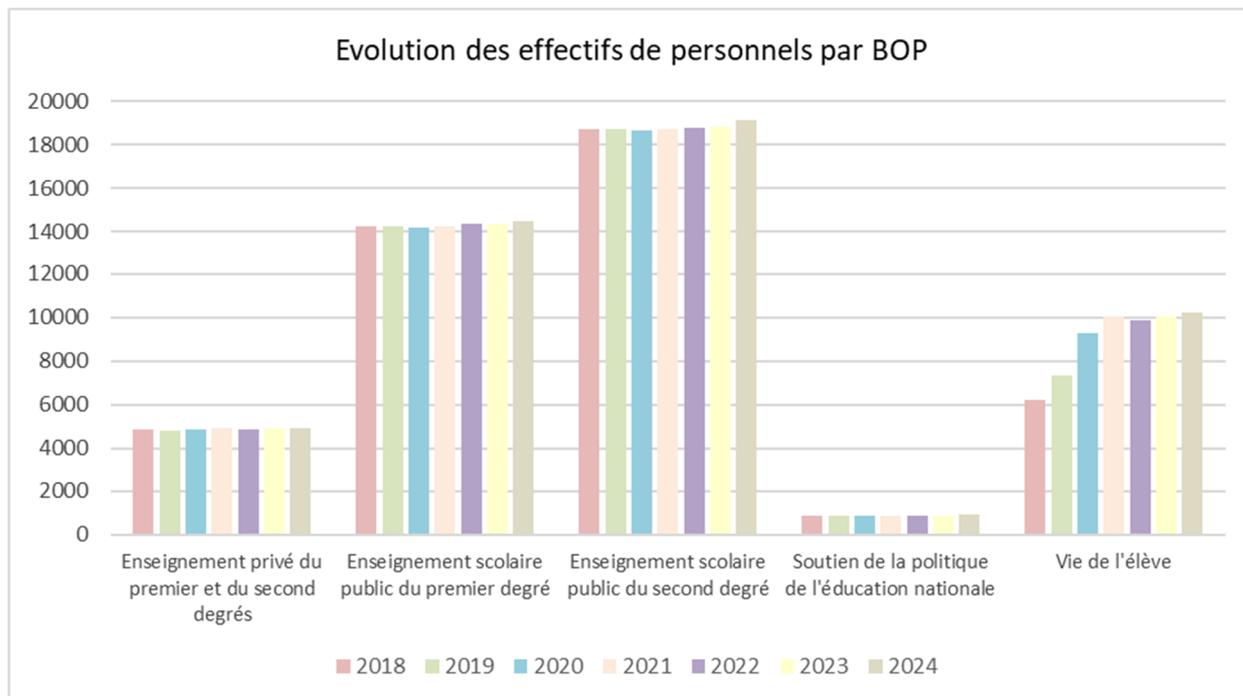
Budgets opérationnels de programme (BOP)	2024	Rappel 2023
-139- Enseignement privé du premier et du second degrés	4 902	4 903
-140- Enseignement scolaire public du premier degré	14 446	14 372
-141- Enseignement scolaire public du second degré	19 139	18 845
-214- Soutien de la politique de l'éducation nationale*	924	847
-230- Vie de l'élève	10 215	10 061
Total	49 626	49 028

Sources : POLCA et CNE

* intégration des effectifs de la Région académique côté Montpellier

Des effectifs en progression sur la plupart des BOP

En janvier 2024, l'académie de Montpellier a rémunéré 49 626 personnes dont 36 027 enseignants dans les écoles, collèges et lycées, ce qui représente 72,6 % des personnels rémunérés. Parmi ces personnels enseignants, 86 % exercent dans le secteur public et 14 % dans le secteur privé sous contrat (mêmes proportions que les années précédentes).



Un taux global de féminisation stable

Le taux de féminisation affiché par l'académie est de 74 %, soit une stabilisation des effectifs féminins par rapport à l'année dernière. Néanmoins, il diffère fortement selon le BOP et le corps auxquels appartiennent les agents.

Le premier degré public est composé à 99 % de professeurs des écoles et instituteurs dont 85 % sont des femmes soit 1 point de plus par rapport à l'année passée. Pour les personnels d'inspection, le taux de féminisation est de 61% et continue de poursuivre sa hausse passant ainsi de 48% en 2022, puis à 57 % l'année dernière, et donc à 61% cette année.

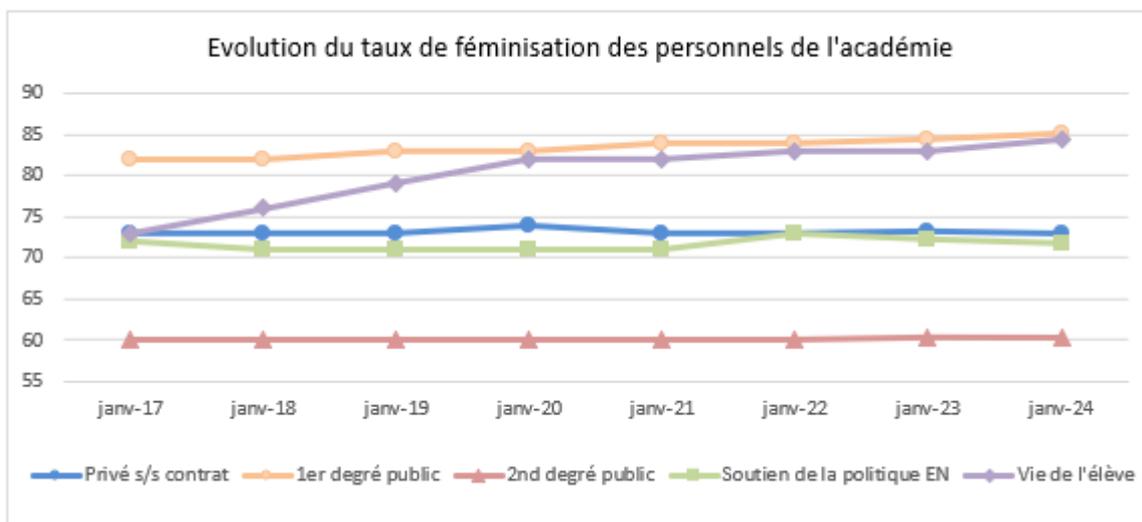
Dans le second degré public, le taux de féminisation reste stable à 60 %. Il s'établit à :

- 59 % pour les enseignants, soit une proportion de femmes s'élevant à 54% des agrégés contre 64 % pour les certifiés, soit 1 point de plus que l'année dernière pour les professeurs agrégés et une part stable pour les certifiés ;
- 74 % pour les non enseignants, avec un taux de féminisation stable de 54 % pour les personnels de direction, d'inspection, d'encadrement et d'orientation (DIEO) contre 70 % pour les personnels administratifs et techniques de catégorie A, soit une augmentation de 5 points pour cette dernière catégorie par rapport à l'année dernière et de 8 points sur les 2 dernières années.

Dans les établissements privés sous contrat des premier et second degrés, 73 % des enseignants sont des femmes, soit une valeur identique à l'année dernière : le taux de féminisation est respectivement de 91 % dans le premier degré et de 65 % dans le second degré.

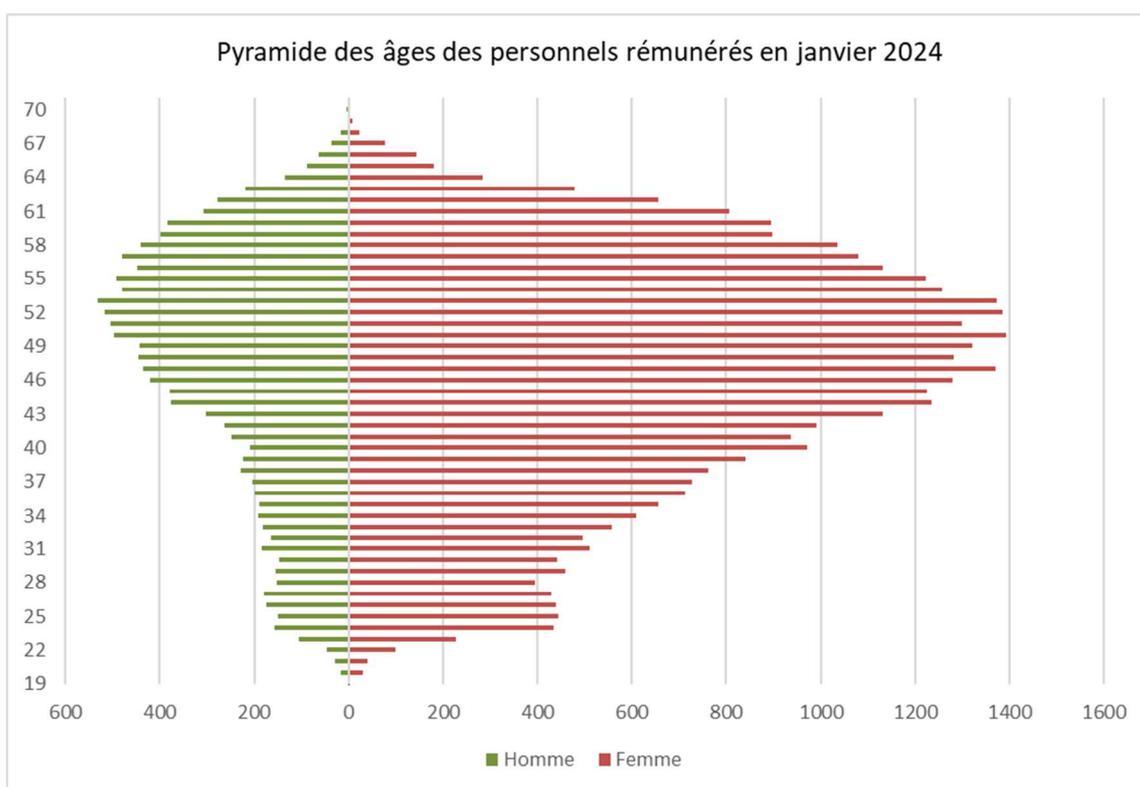
72 % des personnels rémunérés sur le BOP « Soutien de la politique de l'éducation nationale » sont des femmes, soit un maintien de la part des femmes sur ce BOP par rapport à l'année dernière.

Quant au BOP « Vie de l'élève », les femmes représentent 84 % des personnels rémunérés. Dans les fonctions médico-sociales et d'accompagnement des élèves en situation de handicap, les taux de féminisation sont bien supérieurs à 90 %.



Une moyenne d'âge de 47 ans

L'académie présente un âge moyen de ses personnels de 47 ans contre 46 ans l'année dernière.



Globalement, l'académie affiche une relative stabilité de l'âge moyen de ses personnels.

Cependant, au cours de ces 9 dernières années, la part des 50 ans et plus est en progression de 12 points passant ainsi de 32 % en janvier 2016 à 44 % en janvier 2024, tandis que celle des moins de 30 ans reste stable depuis 6 ans en représentant près de 8 % de la population de l'académie.

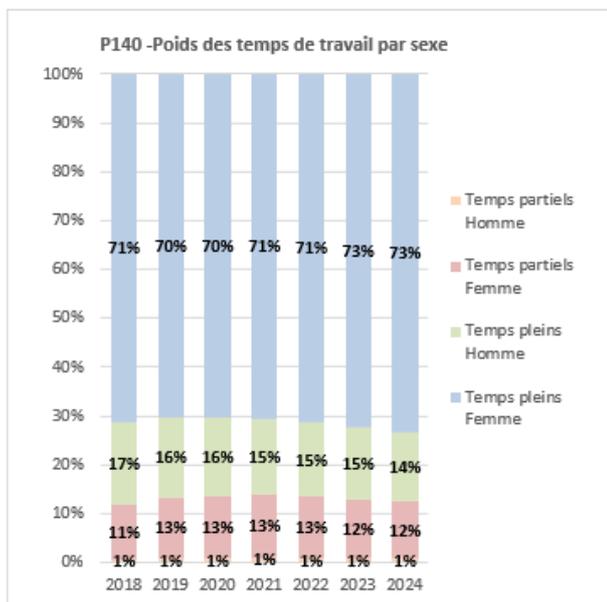
Selon les BOP et les catégories d'emplois observés, l'âge moyen diffère. Ainsi, les BOP recensant les personnels enseignants affichent des moyennes d'âge de 45 ans pour le BOP « Enseignement scolaire du premier degré public », 49 ans pour le BOP « Enseignement scolaire du second degré public » et 47 ans pour le BOP « Enseignement scolaire privé du premier et du second degrés privé ».

Les personnels d'encadrement, administratifs et techniques présents dans les BOP « Enseignement scolaire du second degré public » affichent 51 ans de moyenne d'âge et 49 ans pour le BOP « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Les personnels d'éducation, médico-sociaux et d'accompagnement d'élèves ont une moyenne d'âge de 43 ans. Le BOP « Vie de l'élève » est composé principalement de personnels accompagnant des élèves en situation de handicap et d'assistants d'éducation (soit près de 90 % des personnels du BOP) et leur moyenne d'âge s'élève à 43 ans.

Un taux de personnels à temps partiel en baisse

Tous BOP confondus, 25 % des agents de l'académie sont à temps partiel dont plus de 86 % de femmes. Un taux en légère baisse dû au contexte économique et social difficile et malgré une constante augmentation depuis 2017 où il était de 16 % puis 19 % en 2018, 21 % en 2019, 25 % en 2020, 26 % en 2021 et 27 % en 2022 et 2023. Toutefois, la place du temps partiel diffère selon le BOP et la mission des personnels. En janvier 2024, la répartition des poids de chaque quotité de service varie légèrement suivant le BOP et les missions. S'agissant du BOP « Vie de l'élève », il présente une baisse de la part des temps partiels de 5 points et une hausse de la féminisation du BOP d'1 point par rapport à l'année dernière allant ainsi à l'encontre des constats faits les dernières années.

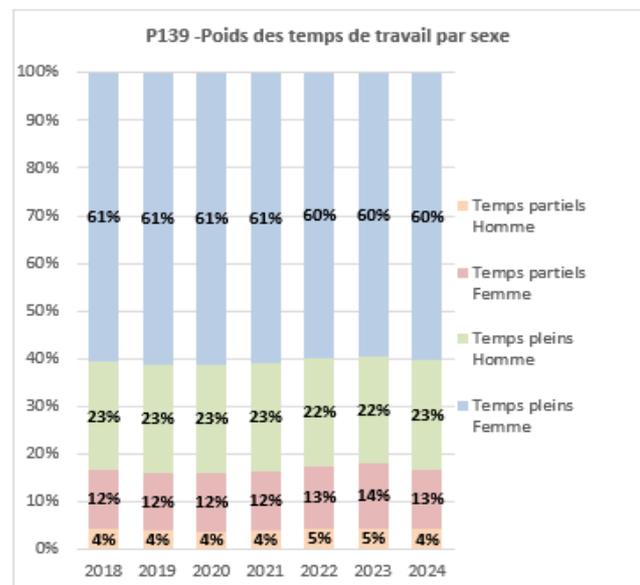
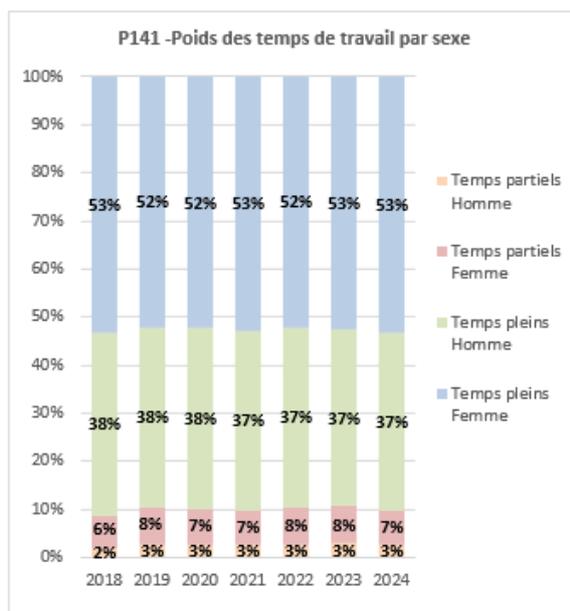


Dans le premier degré public, 13 % des agents sont à temps partiel dont plus de 94 % concernent des femmes en 2024 tout comme en 2023.

Il existe néanmoins un léger recul du travail à temps plein notamment chez les hommes ainsi que pour l'ensemble des temps partiels à la faveur du temps plein chez les femmes par rapport à 2023.

Dans le second degré public, 10 % des agents sont à temps partiel et plus de 73 % sont des femmes en 2024. Ce BOP concerne à la fois des personnels enseignants, des personnels d'encadrement mais aussi des personnels administratifs et techniques.

La population enseignante affiche un taux de temps partiel à hauteur de 10 %, soit 1 point de moins que l'an dernier et présente donc un taux identique à celui des autres catégories d'emplois recensées dans le second degré public.



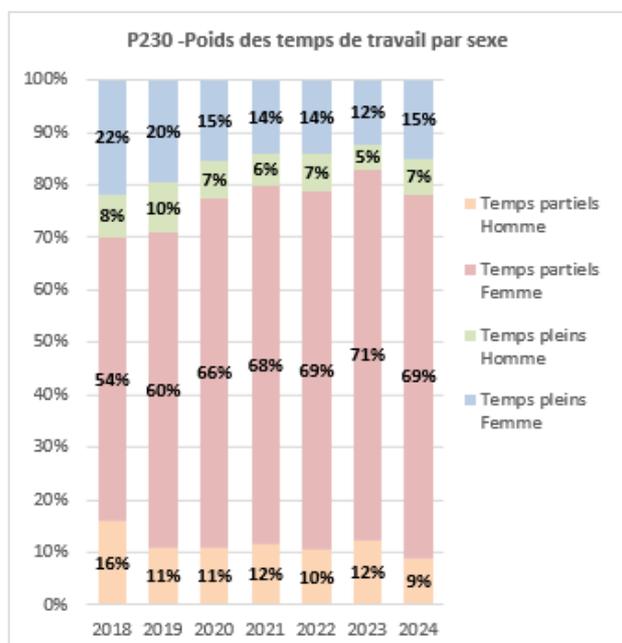
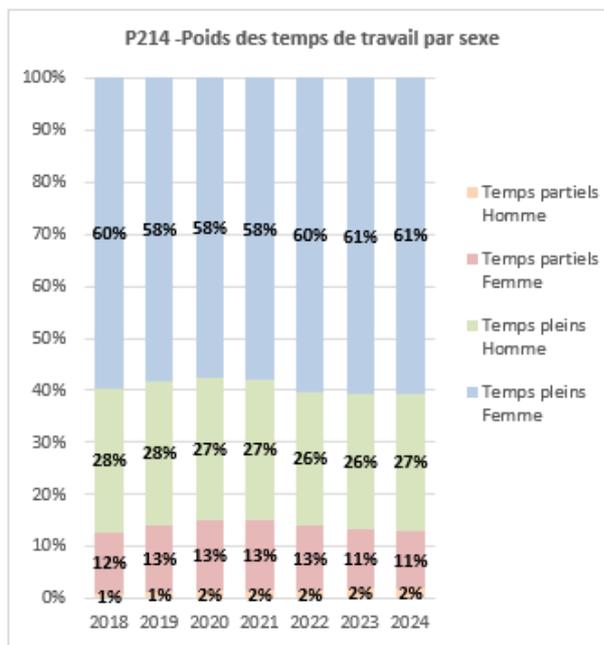
Dans le secteur privé, le poids du temps partiel dans le premier degré est de 16 % et de 17 % dans le second degré.

La part du temps partiel dans le 1^{er} degré privé baisse de 2 points par rapport à 2023, là où le second degré affiche une stabilité du taux de temps partiel.

En résumé, dans le premier degré, la part du temps partiel dans le secteur privé est de 16 % contre 13 % dans le public, soit 3 points de plus. S'agissant du second degré, la part du temps partiel dans le secteur privé est de 17 % alors que dans le public elle s'élève à 10 %, soit 7 points de plus que dans le public.

La différence de proportion du temps partiel des enseignants entre le public et le privé sous contrat pour les premier et second degrés s'explique par une part plus importante de personnels enseignants contractuels essentiellement recrutés sur des contrats à temps partiel.

13 % des personnels rémunérés sur le BOP « Soutien de la politique de l'éducation nationale » sont des agents à temps partiel et ce, depuis 2022.



En 2024, 78 % des personnels rémunérés sur le BOP « Vie de l'élève » sont à temps partiel, soit une chute de 5 points par rapport à 2023. Compte tenu des agents recensés (près de 90 % d'assistants d'éducation et d'accompagnants d'élèves en situation de handicap), ce BOP affiche la plus forte part de personnels à temps partiel de la mission « Enseignement scolaire ».

En effet, les missions confiées à ces personnels se réalisent dans la grande majorité sur des contrats avec des quotités de service inférieures à du temps plein.

Sources et définitions

Les données contenues dans cette note sont issues de la base des bulletins de salaire (univers POLCA-ACA bulletin de salaire v2.22) de janvier 2024 et du Contrôle National des Emplois (CNE).

Le personnel recensé comprend tous les personnels rémunérés par l'académie de Montpellier (hors Andorre) ainsi que les personnels de la DRAJES et de la Région académique côté Montpellier.

En raison des différences de champ, les effectifs comptabilisés ne sont pas comparables à ceux présentés dans d'autres documents académiques issus de l'exploitation des fichiers de gestion des personnels (EPP, RenoiRH, AGAPE, ...).

La notion de temps partiel utilisée dans la note correspond à la définition du RERS (Repères et références statistiques) : elle regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration.

Les personnels rémunérés par l'académie de Montpellier -janvier 2024-

Budgets Opérationnels de Programme (BOP)	Académie	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
139 : Enseignement privé 1er et 2nd degrés	4 902	359	1 622	1 732	465	724
140 : Enseignement scolaire public 1er degré	14 446	1 853	3 767	6 000	444	2 382
141 : Enseignement scolaire public 2nd degré	19 139	2 401	4 796	8 239	486	3 217
214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	924	58	106	645	35	80
230 : Vie de l'élève	10 215	1 200	2 640	4 367	314	1 694
TOTAL	49 626	5 871	12 931	20 983	1 744	8 097

BOP 140 : Enseignement scolaire public premier degré

Corps	Effectif total	Part des femmes	Âge moyen	Part Temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
PROFESSEUR CONTRACTUEL	283	87%	35	6%	42	88	67	4	82
ENSEIGNANT CONTRACTUEL ALTERNANT 1D	157	92%	24	100%	15	34	90		18
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	56	61%	54	0%	6	14	24	3	9
INSTITUTEUR	13	85%	58	15%	1	6	3		3
PROFESSEUR AGREGE	1	-	-	-			1		
PROFESSEUR CERTIFIE	1	-	-	-	1				
PROFESSEUR DES ECOLES	13 768	85%	46	12%	1 769	3 586	5 737	435	2 241
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	124	87%	52	8%	17	22	57	2	26
PSYCHOLOGUE CONTRACTUEL	37	97%	36	11%	2	15	18		2
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL 1D	6	50%	50	0%		2	3		1
TOTAL BOP 140	14 446	85%	45	12%	1 853	3 767	6 000	444	2 382

BOP 141 : Enseignement scolaire public second degré

Corps	Effectif total	Part des femmes	Âge moyen	Part Temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS	6	33%	64	0%		1	4		1
PROFESSEUR AGREGE	2 098	54%	49	8%	249	516	1 038	26	269
PROFESSEUR CERTIFIE	9 127	64%	49	10%	1 201	2 302	3 784	241	1 599
PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE	79	38%	54	1%		17	55		7
PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL	2 127	50%	51	6%	276	504	931	41	375
PROFESSEUR D'ENS. GENERAL DES COLLEGES	4	-	-	-		1	3		
PROFESSEUR D'EPS	1 078	43%	48	8%	148	271	443	32	184
PROFESSEUR DES ECOLES	452	66%	47	2%	64	106	170	17	95
TOTAL ENSEIGNANT TITULAIRE 2ND DEGRE PUBLIC	14 971	59%	49	9%	1 938	3 718	6 428	357	2 530
ENSEIGNANT CONTRACTUEL	1 845	56%	44	13%	185	497	781	63	319
ENSEIGNANT CONTRACTUEL ALTERNANT 2D	78	49%	25	100%		13	61		4
TOTAL ENSEIGNANT NON TITULAIRE 2ND DEGRE PUBLIC	1 923	56%	43	16%	185	510	842	63	323
TOTAL ENSEIGNANT 2ND DEGRE PUBLIC	16 894	0%	0	0%	2 123	4 228	7 270	420	2 853
INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG. REGIONAL	55	45%	53	0%			55		
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	25	44%	56	0%	1	1	21	1	1
PERSONNEL DE DIRECTION	511	50%	54	0%	64	135	214	18	80
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	10	80%	52	0%	2	1	5	1	1
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	102	78%	53	12%	13	23	45	2	19
TOTAL PERSONNEL DIO	703	54%	54	2%	80	160	340	22	101
ADMINISTRATEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	4	-	-	-		1	2		1
ASSISTANT INGENIEUR RECH. ET FORMATION	1	-	-	-			1		
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	244	69%	50	1%	36	59	104	5	40
INGENIEUR D'ETUDES	2	-	-	-			2		
TOTAL ATOS CATEGORIE A	251	70%	50	2%	36	60	109	5	41
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	344	86%	51	11%	41	100	133	13	57
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION	48	56%	51	13%	3	14	23	1	7
TOTAL ATOS CATEGORIE B	392	82%	51	11%	44	114	156	14	64
ADJOINT ADMINISTRATIF	527	92%	51	16%	66	137	223	12	89
ADJOINT TECHNIQUE RECH. ET FORMATION	143	64%	51	14%	22	33	60	4	24
TOTAL ATOS CATEGORIE C	670	86%	51	15%	88	170	283	16	113
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	173	86%	45	26%	24	49	58	7	35
PSYCHOLOGUE CONTRACTUEL	56	84%	39	30%	6	15	23	2	10
TOTAL ATOS ET PSYCHOLOGUE NON TITULAIRE	229	85%	43	27%	30	64	81	9	45
TOTAL NON ENSEIGNANT 2ND DEGRE PUBLIC	2 245	74%	51	10%	278	568	969	66	364
TOTAL BOP 141	19 139	60%	49	10%	2 401	4 796	8 239	486	3 217

BOP 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés

Corps	Effectif total	Part des femmes	Âge moyen	Part Temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
ENSEIGNANT PR. CONTRACTUEL ALTERNANT 1D	11	82%	25	100%		4	6	1	
INSTITUTEUR	1	-	-	-		1			
MAITRE DELEGUE	234	89%	40	34%	15	58	90	25	46
PROFESSEUR DES ECOLES	1 215	91%	48	12%	101	337	499	127	151
TOTAL 1ER DEGRE PRIVE	1 461	91%	47	16%	116	400	595	153	197
ADJOINT D'ENSEIGNEMENT	13	62%	58	31%		5	6		2
ENSEIGNANT PR. CONTRACTUEL ALTERNANT 2D	10	40%	25	100%		2	8		
MAITRE DELEGUE	635	62%	43	42%	45	233	181	76	100
PROFESSEUR AGREGE	149	49%	49	6%	6	55	58	7	23
PROFESSEUR CERTIFIE	1 842	71%	49	13%	138	601	669	134	300
PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE	3	-	-	-			2		1
PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL	474	63%	49	8%	33	227	89	77	48
PROFESSEUR D'EPS	219	36%	46	6%	18	73	76	18	34
PROFESSEUR DES ECOLES	96	77%	50	5%	3	26	48		19
TOTAL 2ND DEGRE PRIVE	3 441	65%	48	17%	243	1 222	1 137	312	527
TOTAL BOP 139	4 902	73%	47	17%	359	1 622	1 732	465	724

BOP 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale (académie + région académique côté Montpellier)

Corps	Effectif total	Part des femmes	Âge moyen	Part Temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
PILOTAGE DES SERVICES ACADEMIQUES	31	39%	53	0%	4	4	18	2	3
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	6	100%	53	0%		2	2	1	1
ASSISTANT INGENIEUR RECH. ET FORMATION	8	63%	51	25%			8		
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	89	61%	50	3%	3	6	71	3	6
CONSEILLER TECHNIQUE MEDECIN	3	-	-	-	1	1			1
CONSEILLER TECHNIQUE SERVICE SOCIAL AE	6	100%	59	0%	1	1	2	1	1
INFIRMIER	7	86%	56	0%	1	1	3	1	1
INGENIEUR DE RECHERCHE	16	38%	51	31%			16		
INGENIEUR D'ETUDES	46	30%	46	17%		1	45		
MEDECIN INSPECTEUR DE SANTE PUBLIQUE J&S	1	-	-	-			1		
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	4	-	-	-			4		
TOTAL ATOS CATEGORIE A	217	53%	50	8%	10	16	170	8	13
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	283	85%	48	13%	14	39	193	9	28
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION	35	9%	52	3%	1		32	1	1
TOTAL ATOS CATEGORIE B	318	77%	48	12%	15	39	225	10	29
ADJOINT ADMINISTRATIF	179	89%	51	17%	15	27	112	9	16
ADJOINT TECHNIQUE RECH. ET FORMATION	34	41%	57	9%	4	5	19	2	4
TOTAL ATOS CATEGORIE C	213	81%	52	15%	19	32	131	11	20
APPRENTI	9	44%	26	0%	1		8		
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	167	75%	44	19%	13	19	111	6	18
TOTAL ATOS NON TITULAIRE	176	73%	43	18%	14	19	119	6	18
TOTAL BOP 214	924	72%	49	13%	58	106	645	35	80
<i>dont Région académique Montpellier</i>	166	36%	48	10%	1	2	161	1	1

BOP 230 : Vie de l'élève

Corps	Effectif total	Part des femmes	Âge moyen	Part Temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
ACCOMPAGNANT D'ELEVES EN SIT. DE HANDICAP	6 593	94%	47	98%	751	1 732	2 843	179	1 088
ASSISTANT D'EDUCATION	2 569	61%	32	51%	312	642	1 096	89	430
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	95	96%	47	33%	14	22	39	4	16
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	472	78%	49	5%	62	125	190	14	81
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION ALTERNANT	17	82%	25	100%	1	3	13		
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION CONTRACTU	84	77%	42	5%	9	21	34	6	14
CONSEILLER TECHNIQUE SERVICE SOCIAL AE	10	100%	56	0%	2	3	5		
CONTRACTUEL MEDICO-SOCIAL	52	90%	45	37%	7	9	20	5	11
INFIRMIER	279	96%	51	30%	37	75	109	11	47
MAITRE DELEGUE	2	-	-	-		1	1		
MAITRE D'INTERNAT	5	40%	58	20%				5	
MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE	34	94%	58	26%	5	5	17		7
PROFESSEUR CERTIFIE	1	-	-	-		1			
PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL	1	-	-	-				1	
SURVEILLANT D'EXTERNAT	1	-	-	-		1			
TOTAL BOP 230	10 215	84%	43	78%	1 200	2 640	4 367	314	1 694
TOTAL ACADEMIE ET REGION ACADEMIQUE MONTPELLIER	49 626	74%	47	25%	5 871	12 931	20 983	1 744	8 097

Sources : POLCA et CNE

Note : (1) le temps partiel regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration.